



NEUILLY-SUR-SEINE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 30 JUIN 2021**

Service du Conseil Municipal et des Commissions

Neuilly-sur-Seine, le lundi 5 juillet 2021

La séance est ouverte à 17h00, sous la présidence de M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire, M. Lucas VERAN est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaient présents :

M. Jean-Christophe FROMANTIN, Mme Emmanuelle d'ORSAY, M. Jean-François PUGET, Mme Alexandra FOURCADE, M. Marc WARNOD, Mme Ariane GELLÉ, M. Jacques SIBEUD, Mme Virginie KLEIN, M. François-Xavier DUPONT, Mme Marie-Claude LE FLOC'H, M. François LE STANG, Mme Inès SAINT-MACARY, M. Eric SCHINDLER, M. Lucas VERAN, M. Daniel BILALIAN, M. Philippe GIRY-DELOISON, Mme Marie-Noëlle BARRÉ, Mme Monique AQUILINA, Mme Véronique de FOUGEROUX (à partir du point n°2-30062021), M. Gilles GOURLEZ de la MOTTE, M. Stéphane ALARDET, Mme Patricia de LASTELLE, M. Philippe DARDIER, Mme Emmanuelle SILVE-TARDY, Mme Mireille BERTRAND, M. Pierre AUBRY, M. Rémi CHEYMOL (sauf aux points n°6-30062021 et n°29-30062021), M. Eric LEWIN, M. Jean-Philippe DUMONT, Mme Laurence MICHELANGELI (jusqu'au point n°28-30062021 inclus), M. Franck KELLER de SCHLEITHEIM, Mme Marie-Laure CHARLES, Mme Stéphanie FLAISLER, M. Jean de ROQUETTE-BUISSON, M. Isaac GABAÏ, Mme Anaïs SOLET, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES (jusqu'au point n°28-30062021 inclus), Mme Fayza BASINI, M. Thierry HUBERT, M. Anthony DODEMAN.

Etaient excusés représentés :

Mme Maryline SFEDJ représentée par Mme Virginie KLEIN, Mme Marie-Anne PUYPEROUX représentée par Mme Inès SAINT-MACARY, Mme Véronique de FOUGEROUX représentée par M. Jean de ROQUETTE-BUISSON (au point n°1-30062021), M. Vincent GARRETA représenté par M. Stéphane ALARDET, Mme Laurence MICHELANGELI représentée par Mme Emmanuelle d'ORSAY (à partir du point n°29-30062021), Mme Stéphanie MOREL représentée par M. Jean-Philippe DUMONT, Mme Alia ATIEH représentée par Mme Ariane GELLÉ, M. Dov ZERAH représenté par Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP représentée par M. Arnaud TEULLÉ.

Etait excusés non représentés :

M. Rémi CHEYMOL (aux points n°6-30062021 et n°29-30062021), M. Jean-François ROUZIERES (à partir du point n°29-30062021).

Secrétaire : M. Lucas VERAN.

Le procès-verbal du 1^{er} avril 2021 a été adopté à l'unanimité.

1^{ère} PARTIE

N°1-30062021 PROJET DE REHABILITATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 149, AVENUE CHARLES DE GAULLE A NEUILLY-SUR-SEINE - DECISION DE RECOURIR A LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR L'ACQUISITION DE LOTS DE COPROPRIETE DANS CETTE ENSEMBLE IMMOBILIER

Sur le rapport de Monsieur François-Xavier DUPONT,

Avec les abstentions de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES, M. Thierry HUBERT,
A la majorité,

DECIDE de recourir à l'expropriation pour l'acquisition des lots de copropriété et des quotes-parts de parties communes attachées selon la liste figurant dans le dossier de cessibilité joint en annexe, dans l'immeuble cadastré section AH n°13, sis 149, avenue Charles de Gaulle.

APPROUVE les dossiers de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire joints en annexe de la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à compléter les dossiers d'enquête parcellaire et/ou d'utilité publique en tant que de besoin jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier situé 149, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine la prise de l'arrêté de déclaration d'utilité publique, la prise de l'arrêté de cessibilité et la saisine du juge de l'expropriation dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier situé 149, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine.

DIT que Monsieur le Maire notifiera les offres aux expropriés dans le cadre de la délibération du 26 mai 2020 lui donnant délégation en cette matière.

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier tout accord amiable avec les copropriétaires concernés, parallèlement à la procédure d'expropriation et à prendre tout acte nécessaire à l'acquisition des parcelles par la voie de l'expropriation.

Arrivée de Mme Véronique de FOUGEROUX.

2^{ème} PARTIE

N°2-30062021 APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE ET LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE POUR LA PERIODE 2019-2021

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au contrat de développement entre le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et la Ville de Neuilly-sur-Seine pour la période 2019-2021, instaurant un mécanisme de révision des enveloppes annuelles de fonctionnement pour tenir compte de l'inflation.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de développement entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Neuilly-sur-Seine pour la période 2019-2021.

DIT que ces recettes seront imputées aux budgets annexes Clic et Spectacle Vivant et Arts Visuels, à l'article 7473 de la section de fonctionnement, des exercices d'encaissement.

N°3-30062021 DEMANDE DE DECHARGE DE RESPONSABILITE ET DE REMISE GRACIEUSE DU REGISSEUR DE LA REGIE DE RECETTES DES PRODUITS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES, EXPOSITIONS, CONFERENCES, PRODUITS DERIVES DES THEATRES DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

ACCEPTE la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse du régisseur de la régie de recettes des produits des manifestations culturelles, expositions, conférences, produits dérivés des théâtres de la ville de Neuilly-sur-Seine.

DIT que la Ville prendra en charge le déficit de la régie de recettes des manifestations culturelles, expositions, conférences, produits dérivés des théâtres de la ville de Neuilly-sur-Seine à hauteur de 900,00 € (neuf cent euros). La dépense sera imputée au compte 678 du budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels.

N°4-30062021 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 1 500 € (MILLE CINQ CENTS EUROS) A L'ASSOCIATION REGIONALE DES HARKIS ET LEURS ENFANTS (ARHE) - BUDGET VILLE - EXERCICE 2021

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de mille cinq cents euros (1 500 €) à l'Association Régionale des Harkis et leurs Enfants, présidée par Monsieur Yacine KJELIFI, domiciliée Quartier Volpilliaire à Largentière (07110).

DIT que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature : 6574, fonction 020 du budget de la Ville – Exercice 2021.

N°5-30062021 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 5 000 € (CINQ MILLE EUROS) A L'ASSOCIATION AMITIES NEUILLY LIBAN - BUDGET VILLE - EXERCICE 2021

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'Association Amitiés Neuilly Liban, 6 rue Martin de Thézillat 92200 Neuilly-sur-Seine, une subvention de fonctionnement de 5 000 € (cinq mille euros).

DIT que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574 du budget de la Ville – Exercice 2021.

M. Rémi CHEYMOL quitte la séance.

N°6-30062021 CESSION DES LOTS DE COPROPRIETE N°36, N°37, N°23 ET N°19 DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 18, RUE SOYER A NEUILLY-SUR-SEINE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIE

A l'unanimité,

DECIDE de céder à la SEMINE les lots de copropriété n°36, n°37, n°23 et n°19 dans l'ensemble immobilier sis 18, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine cadastré G 99 au prix de 1.100.000 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout acte complémentaire ou subséquent.

DIT que la recette de cession sera constatée au chapitre 024 du budget communal.

Retour de M. Rémi CHEYMOL.

N°7-30062021 ACQUISITION AMIABLE DU LOT DE COPROPRIETE N°195 DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 149, AVENUE CHARLES DE GAULLE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIE

A l'unanimité,

DECIDE l'acquisition amiable du lot de copropriété n°195 correspondant à un studio de 18,30 m² situé au 5^{ème} étage du bâtiment G appartenant à Madame Claire Mélanie de POURTALES dans l'ensemble immobilier sis 149, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine, cadastré section AH n°13, au prix de 140.000 euros.

DIT que le bien sera acquis libre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous les actes complémentaires ou subséquents.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites en section d'investissement du budget communal au compte nature 2132.

N°8-30062021 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°4 AU PROTOCOLE CONCLU AVEC CDC HABITAT SOCIAL

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°4 au protocole conclu avec CDC Habitat Social.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4.

N°9-30062021 OPERATION DE DEMOLITION / RECONSTRUCTION DU 167/169, AVENUE CHARLES DE GAULLE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE DU 163/165, AVENUE CHARLES DE GAULLE

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel avec le Syndicat des Copropriétaires du 163/165, avenue Charles de Gaulle.

N°10-30062021 TRAVAUX RELATIFS A LA CREATION D'UN POLE COLLABORATIF ET ASSOCIATIF SIS 5, VILLA EMILE BERGERAT A NEUILLY-SUR-SEINE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

A l'unanimité,

DECIDE la conclusion d'un protocole transactionnel entre la société CESA et la Ville de Neuilly-sur-Seine dans le cadre des travaux d'électricité relatifs à la création du pôle associatif et collaboratif sis 5, villa Emile Bergerat à Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel joint en annexe.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au compte nature 21318 (opération BATBERG) du budget de la Ville de l'exercice 2021.

N°11-30062021 CONVENTION ESO DEFINISSANT LES MODALITES DE REALISATION ET DE REMBOURSEMENT DES ETUDES MENEES PAR LA RATP POUR L'ADAPTATION DE L'ESCALIER MECANIQUE DESSERVANT SUR LA GARE ROUTIERE LA LIGNE 1 DE METRO

A l'unanimité,

APPROUVE la convention entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et la RATP définissant les modalités de réalisation et des études menées par la RATP pour l'adaptation de l'escalier mécanique desservant sur la gare routière la ligne 1 du métro et la participation de la Ville de Neuilly-sur-Seine à ces études.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que la participation financière de la Ville est estimée à 44 300 € H.T.

DIT que le versement se décomposera de la façon suivante :
· 50 % du montant estimé à la signature de la convention ;
· 50 % à l'achèvement des travaux.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au compte Nature 20422 – Fonction 822 - du budget communal.

N°12-30062021 CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT REALISE, PAR LA RATP, NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DE L'ECO-STATION BUS DANS LE CADRE DU PROJET DE REQUALIFICATION DE VOIRIE REALISE PAR LA COMMUNE DE NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et la RATP définissant les modalités techniques et financières relative à l'accompagnement réalisé, par la RATP, nécessaire à l'exploitation de l'éco-station bus dans le cadre du projet de requalification de voirie réalisé par la Commune de Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que la participation financière de la Ville est estimée à 63 215 € H.T.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au compte Nature 20422 – Fonction 822 - du budget communal.

N°13-30062021 AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES ETUDES ET LES TRAVAUX DE REFECTION D'ETANCHEITE DE L'OUVRAGE DE COUVERTURE DE LA RN13 A NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les études et les travaux de réfection d'étanchéité de l'ouvrage de couverture de la RN13 à Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

DIT que l'opération (études et travaux) est estimée à 880 250,74 € T.T.C. et fera l'objet d'une participation par l'Etat à la Ville.

DIT que les dépenses et les recettes correspondantes seront constatées aux comptes respectifs 4581 et 4582 de l'opération au budget communal.

N°14-30062021 APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'EXPERIMENTATION D'UTILISATION DE L'OUTIL E-LIOS D'ENEDIS

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'expérimentation d'utilisation de l'outil e-Lios d'Enedis.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

N°15-30062021 STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE - SUPPRESSION D'HORODATEURS - PASSATION D'UN AVENANT N°24 A LA CONVENTION DE GESTION GLOBALE DELEGUEE EN DATE DU 2 FEVRIER 2007 CONCLUE ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE DELEGATAIRE ACTUELLEMENT DENOMMEE "INDIGO INFRA NEUILLY" POUR L'EXPLOITATION DU PARKING PUBLIC "PARMENTIER" ET D'UNE PARTIE DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE

A l'unanimité,

APPROUVE la diminution du nombre d'horodateurs de 252 à 173 machines.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

N°16-30062021 APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT POUR LE TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL AVEC LA SOCIETE WINTICS

A l'unanimité,

APPROUVE les termes du contrat pour le traitement de données à caractère personnel avec la société WINTICS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

N°17-30062021 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION NEUILLYDEV - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et l'association NeuillyDEV.

AUTORISE la signature de la convention de partenariat avec l'association NeuillyDEV.

N°18-30062021 TARIFS DE LOCATION 2021-2022 DES EQUIPEMENTS CULTURELS MUNICIPAUX - THEATRE DES SABLONS, CINEMA LE VILLAGE, HOTEL ARTURO LOPEZ

A l'unanimité,

FIXE les tarifs applicables pour la location d'espaces au Théâtre des Sablons du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 comme suit :

Salle de spectacle (quelle que soit la configuration demandée)	Tarif HT journalier (8h30/18h)	Tarif HT journalier (8h30/23h)
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none">- Utilisation partagée du hall verrier- Mise à disposition du vestiaire de 45 m²- Mise à disposition de l'office traiteur de 50 m²- Mise à disposition des loges- Eclairage général du lieu- Eclairage de service de la scène- Climatisation/chauffage- Nettoyage de base- Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de présence des publics- Sécurité incendie (matériel et personnel)	7 883 €	10 699 €

- Un agent technique chargé du plateau et des équipements scéniques (hors son, lumière et vidéo)		
Salle d'exposition (quelle que soit la configuration demandée)	Tarif HT journalier (8h30/18h)	Tarif HT journalier (8h30/23h)
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation partagée du hall verrier - Mise à disposition du vestiaire de 45 m² - Mise à disposition de l'office traiteur de 50 m² - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Nettoyage de base - Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de présence des publics - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Un agent technique polyvalent 	4 505 €	6 757 €
Auditorium Sainte-Anne	Tarif HT horaire (8h30/18h)	Tarif HT horaire (18h/23h)
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation partagée du hall verrier - Mise à disposition du vestiaire de 20 m² - Mise à disposition des loges afférentes - Mise à disposition d'un piano - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Nettoyage de base - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Un agent technique polyvalent 	169 €	225 €
Bar-restaurant	Tarif HT forfaitaire (par tranche de trois heures insécables)	Tarif HT Heure supplémentaire en continuité
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation partagée du hall verrier - Mise à disposition du mobilier de 80 places assises (manutention du mobilier à charge de l'occupant) - Mise à disposition du comptoir hors réfrigérateur et réserves - Mise à disposition du vestiaire de 45 m² - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Nettoyage de base - Sécurité incendie (matériel et personnel) 	676 €	169 €
Salles d'activité 3^{ème} étage	Tarif HT forfait de trois heures de 8h30 à 21h	
Prestations incluses : Eclairage général du lieu, climatisation/chauffage, nettoyage de base, sécurité/incendie (matériel et personnel)		
Salle de répétition de 57 m ²	259 €	

Salle d'activité de 170 m ²	788 €
Salle d'activité de 85 m ²	394 €

Montage/démontage	Tarif HT pour quatre heures insécables
Salle de spectacle	3 942 €
Salle d'exposition	2 252 €

Heure supplémentaire	Tarif HT sur la journée de 8h30/18h	Tarif HT sur la journée de 8h30/23h
Salle de spectacle	788 €	1 070€
Salle d'exposition	450 €	676 €

Un tarif dégressif à partir de deux journées consécutives de location sera appliqué au tarif de base comme suit :

Nombre de jours	2	3	4	5
Coefficient multiplicateur	1,85	2,6	3,5	4,1

Il vous est proposé que ces tarifs restent inchangés quels que soient les jours considérés (en semaine, en weekend ou les jours fériés).

FIXE

les tarifs applicables pour la location d'espaces au cinéma Le Village du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 comme suit :

Tarification Entreprises		
Prestations incluses : Eclairage général du lieu, climatisation/chauffage, nettoyage de base ; utilisation partagée du hall ; un agent technique polyvalent	Tarif HT forfait matinée de 8h à 13h	Tarif HT Heure supplémentaire
Salle de spectacle Darry Cowl	3 310 €	331 €
Salle de cinéma Michèle Morgan	2 630 €	263 €
Espaces cocktail	400 €	100 €

Tarification Associations Loi de 1901		
Prestations incluses : Eclairage général du lieu, climatisation/chauffage, nettoyage de base ; utilisation partagée du hall ; un agent technique polyvalent	Tarif HT forfait journée 9h/17h30	Tarif HT forfait 9h/23h
Salle de spectacle Darry Cowl	1 109 €	1 664 €
Salle de cinéma Michèle Morgan	1 109 €	1 664 €

Ces tarifs sont majorés de 25 % le samedi et de 50 % le dimanche.

FIXE

les tarifs applicables pour la location d'espaces à l'hôtel Arturo Lopez du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 comme suit :

	Forfait HT 3 heures	Forfait HT journée 9h/18h	Heure HT supplémentaire
Salle des coquillages	312 €	937 €	83 €
Salles de réception	312 €	937 €	83 €
Tisanière	57 €	169 €	11 €
Petit salon de piano	57 €	169 €	11 €

Un tarif dégressif à partir de deux journées consécutives de location sera appliqué au tarif de base comme suit :

Nombre de jours	2	3	4	5
Coefficient multiplicateurs	1,85	2,6	3,5	4,1

- DIT** que les tarifs du Théâtre des Sablons et de l'Hôtel Arturo Lopez restent inchangés quels que soient les jours considérés (en semaine, le weekend ou les jours fériés).
- DIT** que les prestations complémentaires en matériels, son, lumière, vidéo, tables, ainsi que la mise à disposition d'agents techniques afférents à l'événement seront à la charge exclusive du tiers demandeur.
- DIT** que la mise à disposition des équipements du Théâtre des Sablons, du Cinéma Le Village et de l'Hôtel Arturo Lopez est exclusivement réservée aux tiers dotés de la personnalité juridique morale.
- DIT** que sont appliqués à l'ensemble des bâtiments du Théâtre des Sablons les conditions générales de vente ainsi que règlement intérieur du Théâtre des Sablons validé par le Conseil Municipal du 24 septembre 2020.
- DECIDE** que le produit des locations sera constaté au compte 752 du budget annexe « Spectacle vivant et Arts visuels » et du budget annexe « Cinéma ».

N°19-30062021 TARIFS DE LOCATION 2021-2022 DES STUDIOS DE LA MAISON DE LA MUSIQUE

A l'unanimité,

- FIXE** les tarifs de location à l'heure des studios de répétition de la Maison de la musique pour la saison 2021-2022 conformément au tableau annexé à la présente délibération dont il fait partie intégrante.
- DECIDE** que le produit des locations sera constaté au compte 752 du budget annexe « Spectacle vivant et Arts visuels ».

N°20-30062021 TARIFS DE BILLETTERIE DE LA SAISON CULTURELLE 2021-2022 DU THEATRE DES SABLONS

A l'unanimité,

- FIXE** les tarifs applicables pour l'accès au théâtre des sablons dans le cadre de la saison culturelle 2021-2022 conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.
- DECIDE** dans le cadre d'actions culturelles en partenariat avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, d'accepter le « Pass + Hauts-de-Seine » (ancien Pass culture 92) destiné aux collégiens sur la liste des spectacles labellisés « Pass + Hauts-de-Seine ».
- DECIDE** le maintien du tarif T.T.C. annexé à la présente délibération même si le taux de TVA venait à changer en cours de saison.
- DIT** que les bénéficiaires du tarif réduit (sous réserve de présentation d'un justificatif) pour l'accès aux deux lieux, salle de spectacle et auditorium Sainte-Anne sont :
- les étudiants de 26 ans et plus ;
 - les personnes à mobilité réduite et leur accompagnateur ;
 - les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA ;
 - les groupes d'adultes à partir de 10 personnes ;
 - les porteurs de cartes de famille nombreuse ;
 - les personnes de plus de 65 ans ;
 - les titulaires de la carte du Comité Culturel et Social de la Ville de Neuilly-sur-Seine ;
 - les comités d'entreprise.
- DIT** que les bénéficiaires des invitations et de la gratuité sont les suivants :
- les invités des sociétés de production et des intervenants (le nombre est fixé sur les contrats de cession) ;
 - les journalistes de presse, radio et télévisions en partenariat avec la Ville et sur présentation d'une carte de presse ;
 - les accompagnateurs des communautés éducatives et des accueils de loisirs.

DIT que le produit des recettes correspondantes sera constaté au budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels (Compte : nature 7062).

N°21-30062021 MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA PAROISSE BIENHEUREUSE ISABELLE - TARIFS A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2021

A l'unanimité,

FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2021, les nouveaux tarifs de mise à disposition de la salle polyvalente de la paroisse Bienheureuse Isabelle, à savoir :

Les mardis, jeudis et vendredis, de 10h à 21h et les samedis de 10h à 13h :

- 216,67 € H.T., soit 260,00 € T.T.C. pour 2 heures ;
- 130,00 € H.T., soit 156,00 € T.T.C. l'heure supplémentaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à accorder une mise à disposition de la salle polyvalente de la paroisse Bienheureuse Isabelle, dans les conditions tarifaires suivantes :

Gratuité : pour les associations à but non lucratif dont le siège social est officiellement à Neuilly-sur Seine depuis plus d'une année (déclaration en Préfecture et parution au Journal Officiel), dont une majorité des membres ou des bénéficiaires sont Neuilléens et justifiant d'un intérêt public local ;

Gratuité : pour les entreprises relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire, ayant son siège déclaré à Neuilly-sur-Seine depuis plus d'une année et justifiant d'un intérêt public local ;

Payant : pour toutes les autres demandes.

DECIDE qu'une association pourra bénéficier de la salle polyvalente de la paroisse Bienheureuse Isabelle à titre gratuit à condition toutefois d'avoir son siège à Neuilly-sur-Seine depuis au moins une année, d'avoir fourni leurs statuts mis à jour, un bilan d'activité ainsi qu'un bilan financier, le procès-verbal de leur dernière assemblée générale, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les locaux occupés.

DECIDE que la redevance est payable d'avance.

DECIDE que la redevance reste acquise à la Ville en cas d'annulation parvenant moins de quinze jours avant la date de l'évènement et que toute plage horaire commencée est due en totalité.

DIT que les tarifs fixés seront assujettis à une TVA au taux en vigueur et qu'il sera mis à jour en fonction des dispositions législatives.

DIT que le produit des redevances sera constaté au compte 7083 du budget communal

N°22-30062021 MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES - TARIFS A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2021

A l'unanimité,

FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs de mise à disposition de chaque salle, à savoir

Salle BAGATELLE *				
Salle	Tarifs du lundi au vendredi			
	Tarif horaire de 9h à 18h		Tarif horaire de 18h à 22h	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Salle polyvalente	100,00 €	120,00 €	125,00 €	150,00 €

*salle ouverte du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 22h, et le samedi de 9h à 13h. A titre exceptionnel la salle peut être occupée le samedi après-midi ainsi que le dimanche. Salle fermée les jours fériés et les mois de juillet et août.

Salles d'enseignement des Graviers*				
Salles	Tarifs du lundi au vendredi			
	Tarif horaire de 9h à 18h		Tarif horaire de 18h à 21h45	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
3	20,00 €	24,00 €	25,00 €	30,00 €
4	50,00 €	60,00 €	62,50 €	75,00 €
5	30,00 €	36,00 €	37,50 €	45,00 €
6/7	30,00 €	36,00 €	37,50 €	45,00 €
8/9	30,00 €	36,00 €	37,50 €	45,00 €
10	30,00 €	36,00 €	37,50 €	45,00 €
11	30,00 €	36,00 €	37,50 €	45,00 €
12	20,00 €	24,00 €	25,00 €	30,00 €

*salles ouvertes du lundi au jeudi de 9h à 13h et de 14h à 21h45, le vendredi de 9h à 13h et de 14h à 20h et le samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h. A titre exceptionnel les salles peuvent être occupées le dimanche. En juillet les salles sont fermées à partir de 17h, et fermées le samedi. Bâtiment fermé les jours fériés et au mois d'août.

Salle des Impressionnistes *				
Salle	Tarifs du lundi au vendredi			
	Tarif horaire de 9h à 18h		Tarif horaire de 18h à 22h	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
	100,00 €	120,00 €	125,00 €	150,00 €

*salle ouverte du lundi au vendredi de 9h à 22h, ainsi que le samedi de 9h à 17h30. A titre exceptionnel la salle peut être occupée le dimanche. Salle fermée les jours fériés.

Espace Marguerite DUPONT-FAUVILLE *				
Salles	Tarifs du lundi au vendredi			
	Tarif horaire de 9h à 18h		Tarif horaire de 18h à 21h30	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Salle Garance	40,00 €	48,00 €	50,00 €	60,00 €
Salle Pâquerette	40,00 €	48,00 €	50,00 €	60,00 €
Salle Marguerite	166,67 €	200,00 €	208,34 €	250,00 €
Salle Iris 1	100,00 €	120,00 €	125,00 €	150,00 €
Salle Iris 2	40,00 €	48,00 €	50,00 €	60,00 €
Salle Violette	40,00 €	48,00 €	50,00 €	60,00 €
Salle Camélia	40,00 €	48,00 €	50,00 €	60,00 €
Salle Anémone	100,00 €	120,00 €	125,00 €	150,00 €
Salle Jasmin	40,00 €	48,00 €	50,00 €	60,00 €
Salle Eglantine	40,00 €	48,00 €	50,00 €	60,00 €

*salles ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 21h30. A titre exceptionnel les salles peuvent être occupées le samedi et le dimanche. Pendant les vacances scolaires et au mois de juillet les salles ferment à 17h. Salles fermées les jours fériés et au mois d'août.

5 BIS BERGERAT *		
Tarifs du lundi au vendredi		
Espace/salle	Tarif H.T./heure	Tarif T.T.C./heure
n°9	16,67 €	20,00 €
n°10	16,67 €	20,00 €
n°5	16,67 €	20,00 €

n°6	16,67 €	20,00 €
n°7	16,67 €	20,00 €
n°11	25,00 €	30,00 €
n°13	25,00 €	30,00 €
n°12	25,00 €	30,00 €
n°4	25,00 €	30,00 €
n°8	41,67 €	50,00 €
n°2	83,33 €	100,00 €
n°3	83,33 €	100,00 €
n°1	125,00 €	150,00 €

*salles ouvertes du lundi au jeudi de 18h à 22h et les vendredis de 18h à 20h. Pendant les vacances scolaires les horaires peuvent varier. Salles fermées les jours fériés ainsi qu'au mois d'août et pendant les vacances scolaires de Noël.

AUTORISE Monsieur le Maire à accorder une mise à disposition des salles municipales, dans les conditions tarifaires suivantes :

- Gratuité : pour les associations à but non lucratif dont le siège social est officiellement à Neuilly-sur-Seine depuis plus d'une année (déclaration en Préfecture et parution au Journal Officiel), dont une majorité des membres ou des bénéficiaires sont Neuilléens et justifiant d'un intérêt public local ;
- Gratuité : pour les entreprises relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire, ayant son siège déclaré à Neuilly-sur-Seine depuis plus d'une année et justifiant d'un intérêt public local ;
- Payant : pour toutes les autres demandes.

DECIDE qu'une association pourra bénéficier d'une salle communale à titre gratuit, à condition toutefois d'avoir son siège à Neuilly-sur-Seine depuis au moins une année, d'avoir fourni leurs statuts mis à jour, un bilan d'activité ainsi qu'un bilan financier, le procès-verbal de leur dernière assemblée générale, la liste des membres de leur bureau, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les locaux occupés.

DECIDE que la redevance est payable d'avance.

DECIDE que la redevance reste acquise à la Ville en cas d'annulation parvenant moins de quinze jours avant la date de l'évènement et que toute heure commencée est due en totalité.

DIT que les tarifs fixés seront assujettis à une TVA au taux en vigueur et qu'il sera mis à jour en fonction des dispositions législatives.

DIT que le produit des redevances sera constaté au compte 7083 du budget communal.

N°23-30062021 EVOLUTION DE LA TARIFICATION DES EQUIPEMENTS LOISIRS AVEC RESERVATION PAYANTE

A l'unanimité,

APPROUVE l'élargissement de la tarification sur le logiciel de réservation Loisirs municipale.

FIXE au 1^{er} septembre 2021 la prise d'effet de ces nouvelles règles.

DIT que les recettes sont inscrites au budget au compte nature 70631 fonction 414 du budget communal.

**N°24-30062021 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES TENNIS DE NEUILLY (ATN) -
AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°18, joint en annexe, à la convention de mise à disposition des installations sportives liées à la pratique du tennis avec l'Association des Tennis de Neuilly (ATN).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**N°25-30062021 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CLUB HOUSE STADE MONCLAR AU
PROFIT DE L'OLYMPIQUE DE NEUILLY**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention, jointe en annexe, de mise à disposition du Club House du Stade Monclar au profit de l'Olympique de Neuilly.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**N°26-30062021 INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES - MISE A JOUR DES ARTICLES 2, 4-1 ET
4-2 DU REGLEMENT INTERIEUR DES INSTALLATIONS COMMUNALES**

A l'unanimité,

APPROUVE les modifications apportées aux articles 2, 4-1 et 4-2 du règlement intérieur des installations communales joint en annexe.

AUTORISE Monsieur les Maire à signer ledit règlement.

**N°27-30062021 APPROBATION DU DISPOSITIF D'AIDE A LA FORMATION BAFA DES JEUNES
NEUILLEENS**

A l'unanimité,

APPROUVE la proposition de soutien financier par la Ville visant à faciliter l'accès des jeunes neuilléens de 17 à 25 ans à la formation BAFA.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec chaque lauréat de l'aide une convention fixant les modalités d'application du dispositif et les engagements des parties.

DIT que le versement de l'aide financière sera fait directement par la Ville à l'organisme de formation chargé de dispenser la formation BAFA, étant entendu que cette aide sera d'un montant global de 600 euros sauf si le lauréat de l'aide n'allait pas au bout de sa formation.

DIT que la dépense sera imputée en section de fonctionnement du budget communal de l'exercice en cours sous les codes nature 6184 et fonction 422.

**N°28-30062021 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT EDOUARD
CLAPAREDE ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA
CONVENTION**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention entre la Ville et l'Institut Edouard Claparède.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Départ de M. Jean-François ROUZIERES.

Départ de Mme Laurence MICHELANGELI.

M. Rémi CHEYMOL quitte la séance.

N°29-30062021 AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMINE DE PERCEVOIR UNE REMUNERATION

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, Mme Constance LE GRIP, M. Arnaud TEULLÉ et M. Thierry HUBERT,
A la majorité,

Retour de M. Rémi CHEYMOL.

AUTORISE le versement d'une rémunération au Président du Conseil d'Administration de la SEMINE qui sera déterminée librement par le Conseil d'Administration dans la limite de 4.000 euros par mois.

N°30-30062021 INDEMNISATION DE LA MATMUT SUITE À UN DEGAT DES EAUX SURVENU DANS L'APPARTEMENT DE SON ASSURE SIS 7 BIS, RUE SOYER A NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

DECIDE de verser à la MATMUT la somme de 1 560,90 euros correspondant aux dommages évalués à dire d'expert consécutivement aux dégâts du 21 janvier 2018.

DIT que les travaux de remise en état sont à la charge de la locataire.

DIT que la dépense sera imputée au code nature 678 du budget annexe Logements sociaux.

N°31-30062021 APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE RELATIF A DIVERSES FAMILLES D'ACHAT EN MATIERE DE FOURNITURES ET SERVICES

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention portant constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et l'EPT POLD pour la passation de marchés relatifs à diverses familles d'achat en matière de fournitures et services.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

DIT que les dépenses correspondantes sont imputées sur des natures multiples du budget de la Ville.

N°32-30062021 PRINCIPE D'ATTRIBUTION D'INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

A l'unanimité,

ADOPTE l'octroi d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) mentionné aux articles 7 et 8 du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 susvisé, en faveur des fonctionnaires stagiaires, titulaires et des agents contractuels de catégorie C, de catégorie B échelon 1 et 2 ou relevant des cadres d'emplois des techniciens et des chefs de service de Police Municipale sans limite d'indice. Les I.H.T.S peuvent être attribuées aux agents logés par nécessité absolue de service. La liste des cadres d'emplois et services concernés se trouve en annexe de cette délibération.

Le calcul du montant des I.H.T.S. suit la réglementation en vigueur.

- DIT** que des dérogations au plafond mensuel des 25 heures supplémentaires, peuvent être autorisées lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient ou pour certaines fonctions. Dans certaines de ces circonstances exceptionnelles, la durée hebdomadaire de travail effectif (heures supplémentaires incluses) pourra dépasser 48 heures au cours d'une même semaine ou 44 heures en moyenne sur une période quelconque de 12 semaines consécutives.
- Ces dérogations concernent les situations suivantes :
- Agents travaillant sur un planning initial de 40 heures hebdomadaires (8 heures par jour x 5 jours) et qui bénéficient du paiement de 9 heures supplémentaires par mois sur 11 mois en application de la délibération n° 10-22052003 du 22 mai 2003 liée à l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail (ARTT) ;
 - Ces services sont les suivants : Direction des Espaces Verts, Direction de la Propreté Urbaine, Direction de la Logistique (garage, roulage, chauffeurs, festivités, ateliers) ;
 - En effet, en plus de ces 9 heures supplémentaires payées sur 11 mois, s'ajoutent les heures supplémentaires effectuées éventuellement en semaine au-delà des 8 heures quotidiennes pour faire face à des besoins exceptionnels (urgence climatique, astreintes sur voirie, travaux d'ateliers urgents sur les bâtiments communaux, manifestations publiques nécessitant la protection des biens et des personnes,...) ;
 - A ces heures s'ajoutent, par roulement, les permanences assurées les week-ends par ces services :
 - o gardiens de squares travaillent les samedis et dimanche par roulement,
 - o arrosage des serres par les agents des espaces verts,
 - o entretien des espaces publics par la propreté urbaine,
 - o astreinte technique et interventions selon urgence voirie, neige, intempéries ou bâtiments,
 - o chauffeurs avec le déplacement des biens et des personnes ;
 - Les agents de la Direction de la Police Municipale (policiers municipaux, opérateurs de vidéo-protection, agents de surveillance de la Voie publique) assurent également des heures supplémentaires en semaine et les week-ends afin d'assurer leurs missions de protection des biens et des personnes. Le travail du dimanche est payé en IHTS ;
 - Les agents de toutes ces directions assurent des missions indispensables à la sécurité des biens et des personnes qui ne peuvent être reportées et qui sont assurées en continuité les week-ends. Aussi, en cas de manque de personnel (recrutement en cours, maladie, congés,...), des heures supplémentaires sont également faites afin de pallier ces absences tout en assurant la nécessaire de continuité du service public ;
 - Ces directions sont également celles qui doivent mobiliser des agents lors de manifestations organisées par la Ville les soirs et/ou week-ends et qui nécessitent d'assurer la protection des biens et des personnes : Fête de la musique, Fête du vélo, Week-end du Végétal, Braderie des Sablons et de l'île de la Jatte, Terrasses Ephémères, fêtes et kermesses des écoles et centres de loisirs entre autres ;
 - Les agents du pôle Citoyenneté – Accueil sont également amenés à déroger au contingent des 25 heures supplémentaires mensuelles. Il s'agit de la gardienne de l'hôtel de Ville qui assure l'ouverture et la fermeture de l'Hôtel de Ville, des agents de l'Etat Civil ou de l'entretien de l'Hôtel de Ville qui assurent les permanences pour les mariages les week-ends ainsi que les gardiens des cimetières de la Ville, ouverts les week-ends.

DIT que les dépenses afférentes seront imputées aux comptes 64118 ou 641318 – fonction multiple, service PAIE.

N°33-30062021 PRISE EN CHARGE DE LA COTISATION ANNUELLE DES PROFESSIONS ORDINALES (MEDECINS, INFIRMIERS, ARCHITECTES,...)

A l'unanimité,

EMET un avis favorable à la prise en charge de la cotisation annuelle aux différents Ordres professionnels (médecins, infirmiers, architectes, entre autres) des agents municipaux.

DIT que les crédits seront inscrits au service PAIE – Nature 641311 et 641318.

N°34-30062021 FIXATION DES MONTANTS DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

A l'unanimité,

DECIDE d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels qui, en raison de leur grade ou de leur indice, sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.
Le montant individuel maximum pouvant être attribué par l'autorité territoriale ne peut excéder le quart du montant de l'indemnité forfaitaire annuelle maximum pour travaux supplémentaires de 2^{ème} catégorie dont la valeur 2021 est de 2 183,40 €.

Les agents participant aux travaux des élections seront rémunérés en pourcentage de cette enveloppe maximum autorisée selon le détail ci-dessous :

Fonction élections	Scrutin simple se terminant à 20h00	Scrutin double se terminant à 20h00 ou scrutin simple se terminant à 22h00
Adjoint administratif	15,00 %	17,25 %
Aide technique 1	12,00 %	13,80 %
Aide technique 2	5,00 %	5,75 %
Chef de bureau	20,50 %	23,60 %
Chef de bureau + Contrôleur	25,00 %	28,75 %
Superviseur journée	25,00 %	28,75 %
Contrôleur soir	4,50 %	5,20 %

AUTORISE l'autorité territoriale à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

DIT que l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire étant indexée sur la valeur du point de la fonction publique, toute revalorisation ultérieure sera automatiquement appliquée.

DIT que les dépenses seront imputées au compte 64118 et 641318 – Fonction multiple – Service Gestionnaire PAIE.

N°35-30062021 LISTE ANNUELLE DES BENEFICIAIRES D'UN VEHICULE DE FONCTION OU D'UN VEHICULE DE SERVICE

A l'unanimité,

DECIDE qu'un véhicule de service est attribué à Monsieur le Maire et qu'il pourra l'utiliser pour ses trajets domicile/lieu de représentation/mairie.

DECIDE qu'un véhicule de fonction peut être mis à disposition, en tant que de besoin, de manière permanente et exclusive pour nécessité absolue de service aux titulaires des fonctions suivantes :

- Directeur Général des Services ;
- Directeur Général des Services Techniques.

DECIDE qu'un véhicule de service est attribué, en tant que de besoin, aux titulaires des fonctions suivantes :

- Directeur de Cabinet ;
- Directeur du Pôle Patrimoine Bâti et Logistique ;
- Directeur des Sports ;
- Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Direction Générale des Services Extérieurs ;
- Directeur de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat ;
- Directeur des Systèmes d'Information, ainsi que tout agent de la Direction des Systèmes d'Information, le même véhicule servant aux agents de la Direction des Systèmes d'Information le week-end.

et que l'usage exclusivement professionnel des véhicules est étendu pour tous ces agents, au trajet aller-retour « domicile – travail ».

N°36-30062021 LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ÊTRE ATTRIBUE - AJOUT

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter l'ajout d'un emploi à la liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un logement de fonction, telle que proposée ci-dessus.

Je vous communique les décisions municipales prises en application de la délibération n°8-26052020 du 26 mai 2020

<u>N°76/2021 du 16/03/2021</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de la licence temporaire MICROSOFT 365
<u>N°77/2021 du 16/03/2021</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de changes complets pour les structures d'accueil de la petite enfance de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°78/2021 du 16/03/2021</u>	Marché relatif à des prestations d'éveil musical dans les crèches de Neuilly-sur-Seine
<u>N°79/2021 du 18/03/2021</u>	Concours financier de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets pour le fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD 2021) - Programme S - pour la Vidéoprotection sur le territoire de Neuilly-sur-Seine : Mise en place de 12 nouvelles caméras
<u>N°80/2021 du 18/03/2021</u>	Concours financier du Conseil Régional Ile-de-France pour la Vidéoprotection sur le territoire de Neuilly-sur-Seine : Mise en place de 12 nouvelles caméras
<u>N°81/2021 du 22/03/2021</u>	Avenant n°1 au marché n°2020MS131 relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°82/2021 du 25/03/2021</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de la licence temporaire UiPath RPA
<u>N°83/2021 du 02/04/2021</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'un diagnostic technique et économique de l'état du site des tennis Ile de la Jatte de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°84/2021 du 02/04/2021</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de licences temporaires de l'outil de CRM/Portail de service, Social Network
<u>N°85/2021 du 02/04/2021</u>	Marché UGAP relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du Site Internet et du Portail des Usagers
<u>N°86/2021 du 06/04/2021</u>	Avenants n°1 aux marchés n°2019MF080 et 2020MF020 relatifs à la fourniture de mobilier scolaire dans le cadre des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Madeleine Michelis à Neuilly-sur-Seine
<u>N°87/2021 du 06/04/2021</u>	Marché relatif aux travaux de branchement au réseau d'eau sis 1-7, rue Victor Noir à Neuilly-sur-Seine dans le cadre de l'opération de création de vestiaires pour le service de la Propreté Urbaine de la Ville
<u>N°88/2021 du 06/04/2021</u>	Marché relatif à des missions de contrôle technique complémentaires dans le cadre des travaux objet du marché de Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance du Programme de Rénovation Energétique (CREM) - APE 10-10 : Mise en place de protections solaires sur la verrière du Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine
<u>N°89/2021 du 06/04/2021</u>	Avenant n°4 au marché n°2017MS032 relatif à la maintenance et aux travaux d'installation, d'évacuation et de traitements des eaux usées, des eaux vannes et des eaux pluviales des bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine

<u>N°90/2021 du 06/04/2021</u>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations spécifiques à la solution applicative AIR DELIB
<u>N°91/2021 du 08/04/2021</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'intervention d'oiseaux de proies pour l'effarouchement des pigeons sur le territoire de la Ville de Neuilly-sur-Seine pendant une période de dix semaines
<u>N°92/2021 du 08/04/2021</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation de prestations d'affûtage à la demande et acquisition d'outils de coupe pour les ateliers municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°93/2021 du 15/04/2021</u>	Marché relatif à la fourniture et la livraison de végétaux complémentaires (Arbustus) au 89, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine dans le cadre du projet des « Allées de Neuilly »
<u>N°94/2021 du 15/04/2021</u>	Travaux de construction d'un complexe multisport 15/27, boulevard du Général Koenig à Neuilly-sur-Seine - Lot n°3 : Chauffage/ventilation/plomberie sanitaire (CVC-PB) - Marché n°2016MT168 - Approbation du décompte général de la société ROGER RENARD
<u>N°95/2021 du 15/04/2021</u>	Marché relatif à une mission de diagnostic technique complémentaire dans le cadre des levées des réserves à la réception des travaux de création d'un pôle associatif et collaboratif 5, villa Emile Bergerat à Neuilly-sur-Seine – Lot n°3 : Electricité
<u>N°96/2021 du 15/04/2021</u>	Marché relatif aux travaux de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel des logements de fonction du groupe scolaire Madeleine Michelis sis 56, rue Madeleine Michelis à Neuilly-sur-Seine
<u>N°97/2021 du 15/04/2021</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de véhicules pour les services municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°98/2021 du 15/04/2021</u>	Marché relatif à la fourniture de matériel de tensiométrie et l'interprétation des résultats pour le suivi et la gestion des besoins hydriques du patrimoine vert de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°99/2021 du 16/04/2021</u>	Marché relatif aux prestations de captation d'images et réalisation de vidéos institutionnelles pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°100/2021 du 19/04/2021</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de reprise administrative des concessions expirées et non renouvelées ou en état d'abandon dans les cimetières de Neuilly-sur-Seine
<u>N°101/2021 du 19/04/2021</u>	Marché relatif à des missions de contrôle technique, de coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) et de coordination SSI (Système de Sécurité Incendie) des opérations de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lots n°2 et n°3
<u>N°102/2021 du 19/04/2021</u>	Marché relatif à l'entretien et la maintenance du patrimoine arboré de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°103/2021 du 19/04/2021</u>	Marché relatif au transport routier de personnes pour les besoins des services de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Mise à disposition d'autocars avec chauffeurs
<u>N°104/2021 du 19/04/2021</u>	Marché relatif à la fourniture et la livraison de pièces détachées, de matériels neufs et réparation de matériels d'espaces verts à moteur pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°105/2021 du 19/04/2021</u>	Marché relatif à une mission d'économiste dans le cadre de la construction d'un ensemble immobilier situé 167, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine

<u>N°106/2021 du 19/04/2021</u>	Avenant n°1 au marché n°2020MF103 relatif à la fourniture et aux services dans le cadre du réaménagement paysager du square François d'Humières à Neuilly-sur-Seine – Lot n°1 : Fourniture et livraison de cages en gabion
<u>N°107/2021 du 19/04/2021</u>	Marché UGAP relatif aux prestations d'étude sur la transformation du SI
<u>N°108/2021 du 19/04/2021</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de licences temporaires de l'outil de CRM/Portail de services (Salesforce)
<u>N°109/2021 du 19/04/2021</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de 20 chariots de propreté et de porte-outils adaptables sur les chariots
<u>N°110/2021 du 19/04/2021</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de panneaux d'information de chantiers à entête de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°111/2021 du 19/04/2021</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, le montage, la livraison et le déchargement de 40 panneaux de déménagement en aluminium sur trépieds
<u>N°112/2021 du 19/04/2021</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison d'une ruche cheminée à Neuilly-sur-Seine
<u>N°113/2021 du 19/04/2021</u>	Bornage partiel et reconnaissance de limites entre la parcelle cadastrale section AK n°74 sise 1, rue de l'Eglise à Neuilly-sur-Seine et la parcelle cadastrale section AK n°73 sise 158 et 158 bis, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<u>N°114/2021 du 19/04/2021</u>	Autorisation de transiger avec Madame Jennifer UZAN
<u>N°115/2021 du 19/04/2021</u>	Marché relatif à la maintenance et aux travaux d'installation, d'évacuation et de traitement des eaux usées, des eaux vannes et des eaux pluviales des bâtiments à la charge de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°116/2021 du 22/04/2021</u>	Location d'un parking sis 62-66, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine consenti à Madame AGUENI Mouna
<u>N°117/2021 du 22/04/2021</u>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations spécifiques à la solution applicative MILLESIME
<u>N°118/2021 du 22/04/2021</u>	Marché relatif aux hommes-trafics nécessaires pour les travaux de création d'un branchement au réseau d'assainissement sis 1/7, rue Victor Noir dans le cadre des travaux de l'opération de création d'un immeuble de bureaux et de vestiaires
<u>N°119/2021 du 22/04/2021</u>	Marché relatif à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en organisation et logistique dans le cadre de la construction d'un ensemble immobilier situé 167, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<u>N°120/2021 du 22/04/2021</u>	Avenant n°3 au marché n°2017MS228 relatif à l'exploitation des chaudières et chauffe-eau individuels des bâtiments communaux à Neuilly-sur-Seine
<u>N°121/2021 du 23/04/2021</u>	Travaux de remplacement des cellules haute tension de l'Hôtel de Ville de Neuilly-sur-Seine - Approbation du décompte général de la société ENGIE COFELY
<u>N°122/2021 du 28/04/2021</u>	Marché relatif aux prestations de création de supports de communication pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°123/2021 du 28/04/2021</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de 40 bacs potagers en bois, surélevés sur 4 pieds pour les écoles maternelles et primaires de la Ville, ainsi que pour les manifestations temporaires, notamment le week-end du végétal annuel en mai

<u>N°124/2021 du 03/05/2021</u>	Marché relatif à l'organisation d'une animation musicale pour le Salon du Végétal 2021
<u>N°125/2021 du 03/05/2021</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la mise en place d'une ferme pédagogique durant le Salon du Végétal 2021
<u>N°126/2021 du 03/05/2021</u>	Marché à procédure adaptée relatif à une prestation de désherbage manuel de trottoirs en terre stabilisée
<u>N°127/2021 du 03/05/2021</u>	Avenant n°1 au marché n°2019MS109 relatif à la maintenance et aux prestations spécifiques à la solution applicative RFID UHF des médiathèques
<u>N°128/2021 du 04/05/2021</u>	Avenant n°3 à la régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit provenant des installations sportives, autres que les tennis couverts de l'Arche du Pont, mis à disposition au profit de Sociétés ou Comités d'entreprises, ayant pour objet la modification de la régie
<u>N°129/2021 du 04/05/2021</u>	Création d'un compte de Dépôts de Fonds au Trésor pour la régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit des cimetières ancien et nouveau
<u>N°130/2021 du 04/05/2021</u>	Avenant n°1 au marché n°2020MT092 relatif à la construction d'un complexe multisport sis 15/27, boulevard du Général Koenig à Neuilly-sur-Seine (lot n°5 : Serrurerie)
<u>N°131/2021 du 04/05/2021</u>	Avenant n°1 au marché n°2020MT108 relatif aux travaux paysagers de réaménagement du square François d'Humières à Neuilly-sur-Seine – Lot n°3 : Mise en œuvre et fourniture de clôtures sur mesure, portillon et d'assises de bancs sur mesure
<u>N°132/2021 du 04/05/2021</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter une première indemnisation relative au remboursement des dommages subis par le Théâtre des Sablons le 31 décembre 2019
<u>N°133/2021 du 04/05/2021</u>	Avenant n°1 au marché n°2017MS218 relatif à la maintenance et aux prestations spécifiques à la solution applicative LOGICLIC
<u>N°134/2021 du 05/05/2021</u>	Marché relatif aux travaux de raccordement au réseau d'électricité des logements de fonction du groupe scolaire Madeleine Michelis sis 56, rue Madeleine Michelis à Neuilly-sur-Seine
<u>N°135/2021 du 06/05/2021</u>	Location d'un emplacement de parking sis 62-66, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine consenti à Monsieur BOHBOT Philippe
<u>N°136/2021 du 06/05/2021</u>	Accord-cadre multi-attributaires relatif à l'acquisition de logiciels et de progiciels, aux mises à jour des logiciels et au renouvellement de la maintenance pour la Ville de Neuilly-sur-Seine et le Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°26
<u>N°137/2021 du 06/05/2021</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la location de nacelles et chariots télescopiques avec ou sans opérateurs pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°138/2021 du 10/05/2021</u>	Marché relatif à la maintenance et les prestations spécifiques à la solution applicative TX VISIO WEB START
<u>N°139/2021 du 10/05/2021</u>	Marché relatif à l'acquisition de deux médailles de Sir Richard WALLACE pour l'enrichissement des fonds de collection du service Archives-Documentation-Patrimoine de la Ville de Neuilly-sur-Seine

<u>N°140/2021 du 10/05/2021</u>	Marché relatif à l'acquisition d'une lettre autographe pour l'enrichissement des fonds de collection du service Archives-Documentation-Patrimoine de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°141/2021 du 14/05/2021</u>	Marché relatif à la mise en œuvre et maintenance du nouveau site internet de la Ville de Neuilly-sur-Seine et de ses sites annexes et prestations associées
<u>N°142/2021 du 14/05/2021</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de rénovation de l'école primaire des Poissonniers à Neuilly-sur-Seine
<u>N°143/2021 du 14/05/2021</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de ravalement et rénovation de la toiture du bâtiment sur cour 125, avenue Achille Peretti à Neuilly-sur-Seine
<u>N°144/2021 du 14/05/2021</u>	Marché relatif à l'établissement de perspectives extérieures et intérieures et photomontages pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°145/2021 du 14/05/2021</u>	Marché à procédure adaptée relatif à des travaux de rénovation intérieure de la crèche Bergerat à Neuilly-sur-Seine
<u>N°146/2021 du 14/05/2021</u>	Marché relatif à des travaux neufs et d'entretien des voies communales et annexes de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°147/2021 du 14/05/2021</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'interventions en éducation musicale à destination des élèves des écoles élémentaires publiques de Neuilly-sur-Seine dans le cadre de leur parcours en éducation artistique et culturelle
<u>N°148/2021 du 20/05/2021</u>	Marché UGAP relatif à l'intégration des licences temporaires Salesforce pour la mise en œuvre du portail Usagers et CRM
<u>N°149/2021 du 21/05/2021</u>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations spécifiques à la solution applicative GEDIWEB
<u>N°150/2021 du 21/05/2021</u>	Travaux de réhabilitation du groupe scolaire Madeleine Michelis à Neuilly-sur-Seine - Lot n°4 : Equipement de cuisine - Marché n°2018MT051 - Approbation du décompte général de la société IDFC
<u>N°151/2021 du 21/05/2021</u>	Marché relatif à la réalisation de trois bornes historiques dans la continuité du parcours des édifices remarquables de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°152/2021 du 21/05/2021</u>	Marché relatif à l'abonnement de la Licence Saveris 2 Advanced et pack SMS
<u>N°153/2021 du 26/05/2021</u>	Autorisation de transiger avec la société ISTA pour le paiement des prestations réalisées relatives à la location, l'entretien et les relevés de compteurs d'eau des ensembles immobiliers sis 7 rue Soyer, 26 rue Pierret, 125 avenue du Roule et 127 rue Perronet à Neuilly-sur-Seine
<u>N°154/2021 du 26/05/2021</u>	Marché relatif à des missions de contrôle technique complémentaires dans le cadre de l'opération de création de vestiaires pour le service de la Propreté Urbaine de la Ville sis 1-7, rue Victor Noir à Neuilly-sur-Seine
<u>N°155/2021 du 26/05/2021</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation de diagnostics et préconisations du site « complexe sportif » de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°156/2021 du 26/05/2021</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de vélos pour les services municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine

<u>N°157/2021 du 27/05/2021</u>	Fourniture de prestations intégrées pour la coordination, la gestion et le fonctionnement du centre de vaccination contre la COVID-19 de Neuilly-sur-Seine
<u>N°158/2021 du 31/05/2021</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat d'une machine pour l'entretien du gazon du centre sportif Koenig de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°159/2021 du 31/05/2021</u>	Avenant n°1 au marché n°2017MS169 relatif à des prestations de reconnaissances géotechniques dans le cadre du réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<u>N°160/2021 du 31/05/2021</u>	Avenant n°1 au marché n°2020MT105 relatif aux travaux paysagers de réaménagement du square François d'Humières à Neuilly-sur-Seine – Lot n°1 : Terrassement, démolition, nivellement et VRD
<u>N°161/2021 du 01/06/2021</u>	Bail d'habitation d'un appartement à loyer social conventionné sis 62-66, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine consenti à Madame HURET Reine
<u>N°162/2021 du 04/06/2021</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de véhicules pour les services municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°163/2021 du 04/06/2021</u>	Avenant n°1 au contrat de location d'un parking sis 62-66, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine consenti à Madame AGUENI Mouna
<u>N°164/2021 du 04/06/2021</u>	Avenant n°1 au marché n°2020MF104 relatif à la fourniture et aux services dans le cadre du réaménagement paysager du square François d'Humières à Neuilly-sur-Seine – Lot n°2 : Fourniture et livraison d'arbres, de cépées, arbustes et plantes vivaces
<u>N°165/2021 du 04/06/2021</u>	Avenant n°5 à la décision municipale n°311/1981 relative à la création d'une régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit des frais de la copie à la charge de personne qui sollicite la production d'un document administratif
<u>N°166/2021 du 04/06/2021</u>	Avenant n°2 à la décision municipale n°1247/1991 du 7 août 1991 portant suppression de la régie d'avances pour le règlement des menues dépenses nécessaires au fonctionnement des médiathèques Longchamp et Emile Bergerat
<u>N°167/2021 du 09/06/2021</u>	Marché relatif à des missions de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre de l'opération de restructuration et extension du groupe scolaire Madeleine Michelis à Neuilly-sur-Seine
<u>N°168/2021 du 14/06/2021</u>	Marché relatif à la fourniture et livraison de jardinières pédagogiques, tables et bancs sur mesure en bois imputrescible pour l'école Madeleine Michelis à Neuilly-sur-Seine
<u>N°169/2021 du 14/06/2021</u>	Bail d'habitation d'un appartement à loyer social conventionné sis 68-70, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine consenti à Madame MOUTAABID Fatima
<u>N°170/2021 du 14/06/2021</u>	Bail d'habitation d'un appartement à loyer social conventionné sis 7 bis rue Soyer, à Neuilly-sur-Seine consenti à Monsieur HERVAULT Yannick et Madame HERVAULT Khadija
<u>N°171/2021 du 14/06/2021</u>	Avenant n°1 au marché 2019MS108 relatif à la maintenance et les prestations spécifiques à la solution applicative POMCLASS
<u>N°172/2021 du 14/06/2021</u>	Marché UGAP relatif au déménagement de services municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine

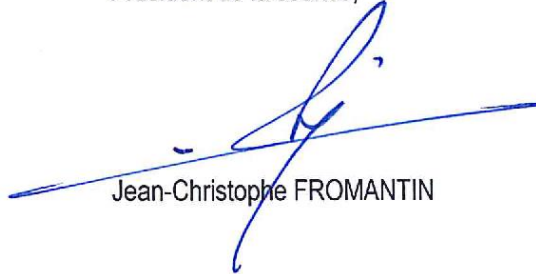
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h03.

Le secrétaire de séance



Lucas VÉRAN

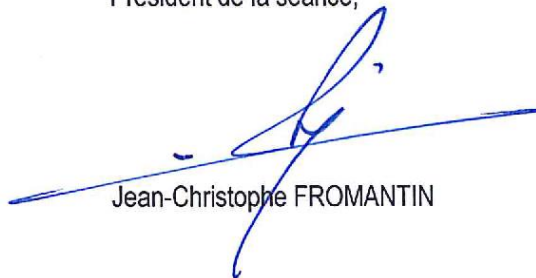
Le Maire,
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte rendu a été effectué le 5 juillet 2021.

Le Maire,
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN